

Partie 2

Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

2.1 Recensement de la population.....	24
2.2 État civil.....	26
2.3 Emploi, chômage, revenus d'activité.....	27
2.4 Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie.....	31
2.5 Santé.....	32
2.6 Solidarités.....	35
2.7 Enseignement, éducation (dont illettrisme).....	37
2.8 Enseignement supérieur.....	40
2.9 Jeunesse.....	40
2.10 Sport.....	41
2.11 Culture.....	42
2.12 Logement.....	43
2.13 Justice et sécurité intérieure.....	43
2.14 Équipements et services dans les territoires.....	45
2.15 Prix à la consommation.....	46
2.16 Activité productrice et démographie des entreprises.....	47
2.17 Recherche et développement (R&D).....	48
2.18 Tourisme.....	49
2.19 Énergie.....	50
2.20 Environnement.....	51
2.21 Transports.....	51
2.22 Agriculture.....	53
2.23 Finances publiques locales.....	55
2.24 Commerce extérieur.....	56
2.25 Comptabilité régionale.....	57

2 Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

2.1 Recensement de la population

- 2.1.1 Dans les quatre DROM historiques
- 2.1.2 À Mayotte
- 2.1.3 Dans les COM

2.2 État civil

- 2.2.1 Dans les DROM
- 2.2.2 Dans les COM

2.3 Emploi, chômage, revenus d'activité

- 2.3.1 Dans les quatre DROM historiques
 - 2.3.1.1 L'enquête Emploi
 - 2.3.1.2 Demandeurs d'emploi et offres d'emploi
 - 2.3.1.3 Statistiques sur l'emploi, les revenus d'activités, les mouvements de main-d'œuvre
 - 2.3.1.4 L'emploi public
 - 2.3.1.5 L'emploi au sens du recensement
- 2.3.2 À Mayotte
- 2.3.3 Dans les COM

2.4 Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie

- 2.4.1 Dans les quatre DROM historiques
- 2.4.2 À Mayotte
- 2.4.3 Dans les COM

2.5 Santé

- 2.5.1 Dans les DROM
 - 2.5.1.1 Les sources administratives
 - 2.5.1.2 Les enquêtes de la statistique publique
 - 2.5.1.3 Les registres et autres dispositifs de surveillance
- 2.5.2 Dans les COM

2.6 Solidarités

- 2.6.1 Dans les DROM
- 2.6.2 Dans les COM

2.7 Enseignement, éducation (dont illettrisme)

- 2.7.1 Dans les DROM
- 2.7.2 Dans les COM

2.8 Enseignement supérieur**2.9 Jeunesse**

- 2.9.1 Dans les DROM
- 2.9.2 Dans les COM

2.10 Sport

- 2.10.1 Dans les DROM
- 2.10.2 Dans les COM

2.11 Culture**2.12 Logement**

- 2.12.1 Dans les quatre DROM historiques
- 2.12.2 À Mayotte
- 2.12.3 Dans les COM

2.13 Justice et sécurité intérieure

- 2.13.1 Dans les DROM
- 2.13.2 Dans les COM

2.14 Équipements et services dans les territoires

- 2.14.1 Dans les DROM
- 2.14.2 Dans les COM

2.15 Prix à la consommation

- 2.15.1 Dans les DROM
 - 2.15.1.1 Indice des prix à la consommation
 - 2.15.1.2 Comparaison spatiale de prix avec la métropole
- 2.15.2 Dans les COM
 - 2.15.2.1 Indice des prix à la consommation
 - 2.15.2.2 Comparaison spatiale de prix avec la France métropolitaine

2.16 Activité productrice et démographie des entreprises

- 2.16.1 Dans les quatre DROM historiques
- 2.16.2 À Mayotte
- 2.16.3 Dans les COM

2.17 Recherche et développement (R&D)**2.18 Tourisme**

- 2.18.1 Dans les quatre DROM historiques
- 2.18.2 À Mayotte
- 2.18.3 Dans les COM

2.19 Énergie

2.20 Environnement

- 2.20.1 Dans les DROM
- 2.20.2 Dans les COM

2.21 Transports

- 2.21.1 Dans les DROM
- 2.21.2 Dans les COM

2.22 Agriculture

- 2.22.1 Dans les DROM
 - 2.22.1.1 Les enquêtes statistiques
 - 2.22.1.2 Les opérations de synthèse
 - 2.22.1.3 Le suivi des comptabilités agricoles (Rica)
- 2.22.2 Dans les COM

2.23 Finances publiques locales

- 2.23.1 Dans les DROM
- 2.23.2 Dans les COM

2.24 Commerce extérieur

- 2.24.1 Dans les DROM
- 2.24.2 Dans les COM

2.25 Comptabilité régionale

- 2.25.1 Dans les DROM
 - 2.25.2 Dans les COM
-

Avertissement : ce qui est présenté ci-après ne se veut pas exhaustif en ce qui concerne les statistiques produites dans les DROM et dans les COM. Il existe nombre d'exploitations de répertoires et de données de gestion qui couvrent ces territoires, des enquêtes réalisées outre-mer ainsi que des initiatives locales suscitant des productions statistiques, qui ne sont pas citées ici.

En particulier, dans les collectivités d'outre-mer, le service statistique public n'a qu'une responsabilité limitée en dehors de l'établissement des populations légales.

Une sélection de publications statistiques en lien direct avec les productions citées dans ce chapitre est présentée en annexe 2.

2.1 Recensement de la population

Le système de recensement de la population dans les DROM et dans les COM est soit identique à celui de la métropole avec une mise à jour annuelle des résultats, soit repose sur un recensement exhaustif quinquennal. Depuis 1945, la métropole n'a jamais connu de recensements quinquennaux : avant la mise en place du recensement tournant en 2004, la durée entre deux recensements exhaustifs y était de 7, 8 ou 9 ans.

2.1.1 Dans les quatre DROM historiques

Depuis 2004, le recensement de la population dans les quatre DROM historiques est réalisé selon la même périodicité qu'en métropole, sur un cycle de 5 ans :

- dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé exhaustivement tous les 5 ans ;
- dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé par sondage tous les ans. Dans ces communes, un échantillon de 8 % des logements est tiré chaque année dans le répertoire d'immeubles localisé (RIL) mis à jour par l'Insee.

La possibilité de répondre au recensement par Internet a été généralisée en 2015, en métropole comme dans ces quatre DROM, mais le taux de réponse internet est plus faible dans les DROM (avec une grande variabilité selon le DROM considéré).

Les outils utilisés dans les DROM pour la cartographie sont analogues à ceux de métropole, mais adaptés aux spécificités de l'enquête cartographique propre à ces territoires. Les autres outils d'organisation, de suivi, de pilotage et de contrôle de la collecte du recensement sont les mêmes qu'en métropole.

Comme en métropole, les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte. Les populations légales de toutes les communes sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population de ces quatre DROM sont mis à jour et diffusés chaque année en même temps que ceux de la métropole et obéissent aux mêmes règles de diffusion, à savoir :

- en décembre de l'année N, les populations légales¹³ de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 ;
- en fin juin de l'année N+1, les résultats statistiques de l'année N-2¹⁴.

Le protocole de collecte connaît quelques adaptations pour les DROM.

- L'année précédant la collecte, une enquête cartographique réalisée par l'Insee permet de déterminer les logements à recenser dans les communes de ces départements (cette enquête n'existe pas en métropole). Aux Antilles-Guyane, l'enquête est réalisée sur la totalité du territoire des communes de moins de 10 000 habitants et dans les îlots concernés par l'échantillon de l'année dans les communes de 10 000 habitants et plus. À La Réunion, cette phase de mise à jour cartographique est mise en œuvre en complément de l'utilisation de sources administratives (permis de construire, données fiscales). Ces opérations sont spécifiques aux DROM et permettent de répertorier toutes les constructions et leur nombre de logements ; en métropole, dans les communes de 10 000

¹³ Les dernières populations légales disponibles depuis fin décembre 2018 sont celles en date de référence 1^{er} janvier 2016 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3677855>

¹⁴ Par exemple, les données 2016 ont été mises en ligne sur Insee.fr le 25 juin 2019.

habitants ou plus, l'Insee s'appuie exclusivement sur une mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL) à partir de sources administratives et sur l'expertise des communes. La différence de processus tient au fait que la construction est souvent très dynamique dans les territoires d'outre-mer et que les sources administratives sont de qualité encore variable. Chaque commune doit expertiser les résultats de l'enquête cartographique réalisée par l'Insee. De ce fait, chaque commune des DROM possède un RIL, y compris les communes de moins de 10 000 habitants (seules les communes de 10 000 habitants ou plus possèdent un RIL en métropole).

- Le plan de sondage pour les communes de 10 000 habitants ou plus est différent dans ces DROM de celui de la métropole. Il s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation ; puis un échantillon d'adresses est tiré afin que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe.

2.1.2 À Mayotte

À Mayotte, jusqu'en 2017, la **méthode de recensement** était différente de celle utilisée aux Antilles-Guyane et à La Réunion, cela conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le recensement de la population y était organisé par l'Insee tous les 5 ans (en 2007, 2012 et en 2017), avec une collecte exhaustive et réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisaient la méthode de l'interview directe avec des questionnaires papier. La réponse par internet n'était pas proposée.

Les outils utilisés à Mayotte pour la cartographie sont analogues à ceux de métropole, même si quelques travaux d'adaptation spécifiques doivent encore être réalisés. L'intégration d'un GPS au sein de la tablette permet de localiser de manière plus efficiente les logements du territoire de Mayotte. L'élaboration des **populations légales** est de la responsabilité de l'Insee. Les dernières ont été authentifiées par décret le 14 décembre 2017¹⁵. Leur publication est ainsi intervenue avant la fin de l'année du recensement, les populations légales entrant en vigueur au 1^{er} janvier suivant. Mayotte dispose donc à ce stade de populations millésimées de septembre 2017 tandis que les autres départements disposent de populations millésimées de janvier 2016.

Les premiers résultats statistiques du recensement de 2017 ont été diffusés en 2019 selon des modalités propres à Mayotte sur le site Insee.fr (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques). Plusieurs études régionales seront par la suite publiées dans les collections « Insee Analyses Mayotte » et « Insee Flash Mayotte », ainsi que de nombreuses données détaillées.

Conformément à la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, le recensement à Mayotte sera désormais réalisé selon les mêmes modalités que dans les autres DROM, avec des enquêtes annuelles par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants et une enquête quinquennale exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants. La première enquête aura lieu en 2021 ; les premières publications statistiques seront disponibles en 2026.

2.1.3 Dans les COM

À **Saint-Martin** et à **Saint-Barthélemy**, le recensement est organisé par le service territorial de l'Insee en Guadeloupe selon les mêmes modalités que pour les communes de Guadeloupe. Pour Saint-Martin, la collecte a été décalée de quelques semaines en 2018 pour tenir compte des conséquences du passage du cyclone Irma.

15 <https://www.legifrance.gouv.fr/Décret n° 2017-1688 du 14 décembre 2017>

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte selon les mêmes méthodes que pour les autres communes de Guadeloupe (et donc de métropole, des Antilles-Guyane et de La Réunion). Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, les deux communes sont recensées tous les 5 ans (2011, 2016, 2021, etc.), comme toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants de métropole, avec des imprimés et une méthode identiques à ceux de métropole. La réponse par internet est possible. La collecte est décalée de deux mois par rapport aux dates de métropole en raison du climat très rigoureux de janvier et février, mois de collecte en métropole.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés de la même façon que pour les communes de moins de 10 000 habitants de métropole. Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole¹⁶.

En **Polynésie française**, en **Nouvelle-Calédonie** et à **Wallis-et-Futuna**, conformément à la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, des recensements généraux de la population sont organisés tous les 5 ans. Ainsi, la Polynésie française a été recensée en 2007, 2012 et 2017 ; la Nouvelle-Calédonie a été recensée en 2009 et 2014 et le sera en 2019 ; Wallis-et-Futuna a été recensée en 2008, 2013 et 2018. La méthode de recensement exhaustif sur l'ensemble des communes à la même date est mise en œuvre. La collecte est réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisent la méthode de l'interview directe avec des questionnaires papier. La réponse par Internet n'est pas proposée.

La publication des populations légales est de la responsabilité de l'Insee. Elle intervient avant la fin de l'année du recensement et les populations légales entrent en vigueur au 1^{er} janvier suivant. Elles restent valables pendant 5 ans. Les résultats sont disponibles sur le site Insee.fr.

L'exploitation statistique de ces recensements, au-delà du calcul de la population légale, est de la responsabilité de l'institut de statistique local (ISPF en Polynésie française, Isee en Nouvelle-Calédonie, STSEE à Wallis-et-Futuna). Les résultats statistiques sont disponibles sur les sites de ces instituts.

Pour la Polynésie française, les premiers résultats du recensement de la population 2017 ont fait l'objet de publications en 2018 et 2019 (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques).

2.2 État civil

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est l'image des registres d'état civil détenus par les communes. Il contient des données d'état civil et est mis à jour grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes à la suite des naissances, décès, mariages, pactes civils de solidarité et mentions portées en marge des actes de naissance.

2.2.1 Dans les DROM

Le RNIPP comprend l'ensemble des personnes nées en France métropolitaine et dans un DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte).

¹⁶ En décembre de l'année N, les **populations légales** de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 ; en juillet de l'année N, les **résultats statistiques** de l'année N-3 (niveau commune) ; en octobre de l'année N, les **bases de données infra-communales** de l'année N-3

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont publiées par l'Insee sur la France métropolitaine et les 5 départements et régions d'outre-mer.

Pour Mayotte, pour la première fois en 2018, a été publiée une étude basée sur des données de décès validées, que l'on peut considérer comme exhaustives et convenablement datées et domiciliées. Cela est le résultat de l'effort continu de l'Insee en lien avec les autorités locales, pour bâtir une statistique démographique solide.

2.2.2 Dans les COM

Le RNIPP comprend les personnes nées à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (trois COM auparavant rattachés à un DROM) et, depuis 2018, la Polynésie française.

Ce répertoire comporte également des personnes nées à l'étranger, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie si elles ont eu besoin d'être immatriculées pour la gestion de leurs droits sociaux. Depuis 1988, l'Insee a délégué à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) l'immatriculation de ces personnes ainsi que la gestion de cette partie du RNIPP.

Une opération spécifique a été mise en place courant 2016, à la demande du ministère de l'outre-mer, afin d'immatriculer les étudiants polynésiens et calédoniens avant leur arrivée sur le sol métropolitain, cela afin de faciliter leurs démarches lors de leur inscription en université notamment. Cette opération a été renouvelée en 2017 (et jusqu'en 2019 pour la Nouvelle-Calédonie) et s'est correctement déroulée, mais représente une charge conséquente pour l'Insee et demande un suivi très spécifique, hors procédure de production habituelle.

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont mises à disposition par l'Insee pour les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

2.3 Emploi, chômage, revenus d'activité

Les statistiques du marché du travail reposent sur différentes sources, mobilisées alternativement selon les besoins.

Pour la mesure du **chômage**, dans les DROM comme au niveau national, la source de référence est l'enquête *Emploi*. Régie par un règlement européen, c'est la seule source fournissant une mesure des concepts de chômage, d'emploi et d'inactivité selon la définition du Bureau international du travail (BIT). Hormis à Mayotte (cf. plus loin), l'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année, auprès d'un échantillon de personnes vivant en logement ordinaire, interrogés chacun relativement à une semaine de référence fixe. Un même logement est interrogé six fois, les différentes interrogations étant espacées d'un trimestre.

Les questions portent sur l'emploi et ses caractéristiques (temps partiel, durée du travail, type de contrat, revenu du travail...), la recherche d'emploi et la disponibilité pour prendre un emploi, questions qui permettent de calculer l'indicateur de chômage, la formation (niveau de diplôme, spécialité de formation, formation continue ...), l'origine sociale, la situation un an auparavant et la situation principale sur les douze derniers mois.

L'emploi et le chômage sont aussi mesurés « **au sens du recensement** », avec des critères proches, mais moins factuels et moins nombreux et sur une période moins précise que dans l'enquête *Emploi* qui mesure les concepts « au sens du BIT ».

Les **statistiques de demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi** sont élaborées à partir des données mensuelles de Pôle emploi exploitées avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares) qui permettent de dénombrer le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois (par catégorie, sexe et âge) ainsi que les offres d'emploi collectées par Pôle emploi.

Les **statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)**, reposent sur un système d'information construit à partir de sources administratives annuelles (déclarations sociales ou fichiers de paie), trimestrielles (bordereaux récapitulatifs de cotisations) ou mensuelles (déclarations sociales nominatives). La mesure de l'emploi public est également assurée par le *Siera* : elle repose sur l'exploitation des fichiers de paie de l'État pour la fonction publique d'État, des déclarations sociales pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale et du Recensement des agents de l'État, pour les militaires. C'est le dispositif appelé *Système d'information sur les agents des services publics, Siasp*, qui synthétise et homogénéise ces sources.

Le *Siera* est complété d'enquêtes (*Ecmoss*, enquêtes sur le *coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires*¹⁷) menées auprès des établissements et de leurs salariés.

Ce système d'information permet de produire une information annuelle et structurelle sur l'emploi total et sur les revenus d'activité, salariaux et non salariaux, et une information trimestrielle sur l'emploi salarié.

Ce dispositif est complété par le système d'observation du service statistique du ministère du Travail (Dares), basé sur des exploitations de sources administratives et des enquêtes, parmi lesquelles 4 enquêtes du dispositif *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo)*.

Le remplacement des différentes déclarations sociales par la déclaration sociale nominative (DSN) a conduit l'Insee et la Dares à lancer un chantier de refonte de leur système d'information. Le déploiement de la DSN, dont le champ couvre la France métropolitaine et les quatre DROM historiques¹⁸, concerne en premier lieu le secteur privé. La montée en charge a commencé à partir de 2016, et devrait être progressive jusqu'en 2022 (pour la fonction publique).

2.3.1 Dans les quatre DROM historiques

2.3.1.1 L'enquête Emploi

Les quatre DROM historiques ont pleinement intégré le dispositif national d'enquête *Emploi* en 2014.

Les résultats de l'enquête *Emploi* font l'objet de publications trimestrielles et annuelles sur le champ France (hors Mayotte). La plupart des publications nationales (« Insee Première », « Insee Résultats », « Chiffres clés »...) portent désormais sur le champ France (hors Mayotte).

Le questionnaire de l'enquête *Emploi* comporte des questions spécifiques aux personnes résidant dans un DROM sur leur mobilité résidentielle.

¹⁷ Cette enquête permet de recueillir les données requises dans le cadre du règlement européen n°530/1999 et absentes des déclarations sociales (ex : diplôme des salariés, ancienneté, durée travaillée (dont congés) et rémunérée, ensemble des dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés (dépenses au comité d'entreprise, œuvres sociales...)). Le champ de l'enquête (qui ne donne que des résultats nationaux) a été étendu aux quatre DROM historiques avec le cycle quadriennal 2014-2017.

¹⁸ Informations complémentaires (source www.DSN-info.fr) : Quelques cas d'exclusions de la DSN à date sont à noter :

- Des exclusions structurelles du dispositif : les particuliers employeurs, les indépendants, les auto-entrepreneurs.
- Des exclusions géographiques, qui pourront être revues à l'avenir, dont les entreprises de Mayotte et des collectivités d'outre-mer. Aujourd'hui, seule la métropole et les DROM historiques sont concernés par la DSN.

Jusqu'en 2013, les résultats de chacun des DROM portaient sur la situation au deuxième trimestre de l'année, l'enquête *Emploi* étant réalisée une fois par an. Lors de la mise en place de l'enquête *Emploi en continu*, l'échantillon annuel de chaque DROM a été augmenté pour permettre d'assurer la fiabilité des résultats sur les principaux indicateurs en moyenne annuelle pour chaque DROM. Chaque année, la plupart de ces indicateurs sont diffusés et commentés DROM par DROM. Depuis 2018, un tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête *Emploi* des dernières années est diffusé sur Insee.fr (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques). Il propose des tableaux sur les principaux indicateurs du marché du travail (taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage) comparant les données par DROM et la France métropolitaine.

Le taux de chômage au sens du BIT, publié chaque trimestre dans un « Informations Rapides », porte sur le champ France, hors Mayotte ; il inclut les résultats des quatre DROM historiques. Pour l'instant, seul l'indicateur de taux de chômage est publié en données trimestrielles sur le champ France (hors Mayotte). Pour les autres indicateurs, la longueur des séries pour chaque DROM est encore trop réduite pour produire des résultats corrigés des variations saisonnières sur l'ensemble des variables observées trimestriellement (halo, sous-emploi, taux d'emploi et taux d'activité).

Enfin, depuis l'automne 2018, les séries longues annuelles sur les principaux indicateurs de l'enquête *Emploi* couvrent le champ France (hors Mayotte) et plus seulement la France métropolitaine.

2.3.1.2 *Demandeurs d'emploi et offres d'emploi*

Les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et d'offres d'emploi, ainsi que les statistiques trimestrielles d'activité partielle (ex : chômage partiel) incluent l'ensemble des DROM historiques.

Depuis 2017, la correction de la saisonnalité et des jours ouvrables (CVS-CJO) des données des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi a été centralisée à la Dares pour toutes les séries territoriales : les méthodes sont ainsi harmonisées et la mise en cohérence, telle que la somme des données régionales égale aux données pour la France, est assurée.

2.3.1.3 *Statistiques sur l'emploi, les revenus d'activités, les mouvements de main-d'œuvre*

La grande majorité des sources d'origine administrative sont issues de bases de gestion et donnent lieu à publication pour chaque DROM. En particulier, le *Siera* couvre les quatre DROM historiques.

Le périmètre géographique des enquêtes réalisées par la Dares intègre autant que possible les DROM.

Depuis juin 2017, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont une publication commune Insee-Dares-Acoss. Cette publication inclut les quatre DROM historiques. Depuis juin 2018, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont produites pour chacun des quatre DROM historiques.

Les quatre enquêtes du dispositif *Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre* (*Acemo*) font maintenant l'objet d'une extension aux quatre DROM historiques. La collecte a débuté en juillet 2017 pour l'enquête trimestrielle et en 2018 pour l'enquête sur les *petites entreprises* (*Acemo-TPE*), l'enquête sur le *dialogue social en entreprise* (*Acemo-DSE*) et l'enquête sur la *participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés* (*Acemo-PIPA*).

Les statistiques sur les restructurations et l'activité partielle ont été étendues aux DROM (hors Mayotte) en 2018.

2.3.1.4 *L'emploi public*

Les quatre DROM historiques sont couverts.

2.3.1.5 L'emploi au sens du recensement

Les données sur l'emploi, issues du recensement de la population, sont disponibles pour chacun des quatre DROM historiques, sous forme de chiffres clés, tableaux détaillés. Elles présentent les caractéristiques de la population active, de l'emploi au lieu de travail, de l'emploi, les déplacements domicile/travail, à un niveau infra-régional.

2.3.2 À Mayotte

À Mayotte, depuis 2013 l'enquête *Emploi* est réalisée chaque année au 2^e trimestre, et non pas en continu sur l'ensemble de l'année comme en métropole et dans les DROM historiques. La publication des résultats en fin d'année porte donc sur la situation au moment de la collecte de la même année. Le questionnaire est très proche de celui qui était utilisé dans les DROM historiques avant 2013. Mayotte est inclus dans le tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête *Emploi* diffusé pour la première fois en 2018 sur Insee.fr.

Les séries des DEFM de Mayotte sont diffusées depuis décembre 2016 par le Cerom dans les tableaux de bord, introduits par un avertissement. La possibilité de corriger les séries de DEFM pour Mayotte de la saisonnalité et des effets des jours ouvrables a été étudiée début 2018. Compte tenu du faible recul temporel, il n'est pas encore possible de réaliser des traitements satisfaisants.

Pour le dispositif *Sortants des listes de Pôle emploi*, le champ de l'enquête a été étendu à Mayotte en 2017.

Enfin, à partir du recensement de la population, des informations sur l'emploi sont disponibles (tous les 5 ans). Des résultats détaillés ont été publiés en 2015.

Enfin, bien qu'il y ait des données sur l'emploi public à Mayotte dans le *Système d'information sur les agents des services publics* (*Siasp*), le taux de couverture semble insuffisant pour envisager une diffusion pour ce département.

2.3.3 Dans les COM

À partir du **recensement de la population**, des informations sur l'emploi sont disponibles et publiées chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur l'emploi sont disponibles (tous les 5 ans) à partir de l'exploitation statistique du recensement qui est de la responsabilité des instituts statistiques de ces territoires.

Saint-Martin et Saint-Barthélemy publient la **série des DEFM** corrigée des variations saisonnières.

Avec la mise en place d'un **dispositif d'enquête sur l'emploi** en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, l'Isee et l'ISPF sont dorénavant en mesure de publier des résultats plus détaillés du marché du travail, en concept du bureau international du travail.

En Nouvelle-Calédonie, l'Isee a réalisé une première enquête sur l'emploi (enquête sur les *forces de travail*), collectée entre mai et décembre 2017, reconduite en 2018 et 2019. Les résultats des deux premières enquêtes ont été publiés (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques). La méthodologie de cette enquête est largement inspirée de celle de l'enquête emploi annuelle à Mayotte.

Grâce à une collaboration entre l'Isee et l'ISPF, une enquête sur l'emploi a également été mise en place en Polynésie française en 2018. Les résultats de cette première enquête ont été publiés en avril 2019.

Le premier cycle étant terminé, des chiffres sur le marché du travail sont désormais disponibles chaque année. Une réflexion est en cours pour approfondir l'analyse par territoire.

2.4 Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie

La source de référence en métropole pour la mesure du taux de pauvreté monétaire et des distributions de niveau de vie au niveau national est l'enquête *revenus fiscaux et sociaux (ERFS)*. Elle consiste en un appariement entre l'enquête *Emploi* et les données administratives fiscales et sociales sur les revenus et les prestations sociales (déclarations de revenus, dossiers des allocataires CAF, Cnav, MSA).

Pour les résultats locaux (régionaux, départementaux, communaux voire infra communaux), un dispositif annuel exhaustif, baptisé *Filosofi*, a été mis en place en 2015. Il s'appuie sur un appariement exhaustif des déclarations de revenus et des données de prestations sociales et permet la diffusion de données à un niveau communal voire infra-communal.

Concernant la pauvreté en conditions de vie, la collecte des indicateurs de privation nécessaires au calcul de l'indicateur est effectuée annuellement depuis 1996. Depuis 2004, elle est réalisée dans l'enquête *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)*, volet français de l'enquête sous règlement européen *Statistics on Income and Living Conditions (SILC)*. Depuis son lancement en 2004, l'enquête SRCV n'a été collectée qu'en métropole. En 2018, les DROM historiques ont bénéficié d'une extension de cette enquête permettant de produire des résultats par territoire.

L'enquête sur les *technologies de l'information et de la communication (TIC)* réalisée auprès des ménages permet de collecter des informations décrivant l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, Internet fixe et mobile). Cette enquête répond à un règlement de l'Union européenne sur l'utilisation des TIC. En 2017, les quatre DROM historiques ont bénéficié d'une extension de cette enquête permettant de produire des résultats par territoire.

2.4.1 Dans les quatre DROM historiques

Filosofi permet la diffusion de résultats sur La Réunion et la Martinique depuis le millésime 2013 (publié en 2016). Depuis le millésime 2015 (publié mi 2018), la méthodologie est totalement cohérente avec celle de la métropole.

En Guadeloupe et en Guyane, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisagé à très court terme de publier les résultats correspondants, du fait notamment de la faible qualité des informations du fichier sur la taxe d'habitation dans ces territoires. Pour pallier la moindre qualité des sources fiscales, un dispositif régulier de mesure des revenus et de la pauvreté par voie d'enquête est mis en place dans les DROM. L'enquête *Budget de famille (BdF)* en fait partie. Elle est réalisée tous les 5 ans environ. Elle a été menée dans les quatre DROM historiques en 2017, comme en métropole, et les résultats devraient être diffusés à partir de 2020.

De manière à compléter l'approche monétaire de la pauvreté, l'enquête *SRCV* (sur les ressources et conditions de vie), menée en métropole, a été étendue ponctuellement aux quatre DROM historiques pour la première fois en 2018 avec le soutien financier de la DGom. Les données provisoires seront disponibles au printemps 2020. Cela permettra de produire des résultats sur chacun de ces DROM sur la pauvreté en conditions de vie, le niveau de satisfaction dans la vie, l'état de santé, le sentiment d'insécurité...

En 2017, l'enquête *TIC* a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM historique, avec le soutien financier de la DGom, afin de pouvoir fournir des résultats significatifs par département. Les résultats ont été publiés en juin 2019 (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques).

2.4.2 À Mayotte

Tout comme en Guyane, la qualité des sources administratives, intrant du dispositif *Filosofi*, sont de qualité insuffisante pour permettre la production de résultats sur ce territoire.

Une enquête *Budget de famille*, collectée en 2018 permettra d'actualiser les données sur la pauvreté monétaire à Mayotte. Les premiers résultats seront disponibles en 2020. La précédente enquête avait eu lieu en 2011.

2.4.3 Dans les COM

En Nouvelle-Calédonie, l'Isee réalise une enquête *Budget de famille* (février 2019-janvier 2020) qui permettra d'actualiser les résultats de l'enquête *Budget et consommation des ménages* de 2008.

2.5 Santé

La France dispose de bases de données médico-administratives nationales centralisées, constituées et gérées par des organismes publics, couvrant de façon exhaustive et permanente l'ensemble de la population dans divers domaines stratégiques pour la santé publique et la recherche : recours aux soins dont les hospitalisations, prestations dont celles liées à un handicap, situation professionnelle, sociale et économique. Malgré certaines limites, ces bases constituent une source incontournable pour la connaissance de l'état de santé au niveau local, et notamment dans les DROM.

Les statistiques sur le domaine de la santé s'appuient sur les sources émanant des différents producteurs de données, qui assurent généralement leur diffusion via des bases de données « secondaires » mettant à disposition sur Internet un large ensemble d'indicateurs, en privilégiant les possibilités de déclinaison locale, par exemple la base Score santé de la Fnrs¹⁹ ou le memento annuel « Statistiques et indicateurs de la santé et du social » (Statiss) réalisé depuis son édition 2017 par la Fnrs en collaboration avec les agences régionales de santé (ARS) et avec l'appui du service statistique ministériel responsable des statistiques de santé, la Drees²⁰. De nombreuses sources couvrent les cinq départements et régions d'outre-mer, voire certains COM.

2.5.1 Dans les DROM

2.5.1.1 *Les sources administratives*

Les principales statistiques issues de sources administratives, produites par le service statistique ministériel responsable des statistiques sur la santé (Drees) et disponibles dans les DROM, sont les suivantes :

. dans les cinq DROM :

- le *fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess)* répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs ;

¹⁹ Fédération nationale des observatoires régionaux de santé

²⁰ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

- le *système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie* (Sniir-AM) regroupe les informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral. Les prestations de soins sont disponibles pour les cinq DROM depuis 2008 ;
- le *programme de médicalisation des systèmes d'information hospitaliers (PMSI)* recueille les informations médico-administratives sur les séjours hospitaliers, dans les établissements de santé publics et privés²¹ ;
- la *statistique annuelle des établissements (SAE)* fournit des données sur les établissements de santé publics et privés, concernant leur activité (nombre de séjours, de journées, d'actes), leurs capacités d'accueil (nombre de lits et de places), leurs équipements (plateaux techniques, blocs) et les personnels, médicaux et non médicaux, qui y travaillent ;
- les répertoires des professionnels de santé libéraux de ces professions (ADELI jusqu'en 2011, et progressivement RPPS depuis) ;
- les données relatives à la formation (issues de l'enquête *École*) ;
- les données relatives aux maladies à déclaration obligatoire.

. dans les quatre DROM historiques, hors Mayotte pour des raisons de montée en charge des sources mobilisées :

- les données des certificats de santé sont recueillies lors des examens préventifs obligatoires effectués après la naissance depuis 2011 ;
- l'appariement triennal entre des fichiers de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) et des fichiers de la Direction générale des Finances publiques (DGFin) permet d'obtenir des informations sur les revenus des professionnels de santé libéraux ;
- les données d'effectifs et de rémunérations des professionnels de santé salariés sont construites à partir des fichiers *Siasp* et *DADS- Grand Format* de l'Insee ;
- des données relatives à l'accès géographique aux soins de santé, en ville comme à l'hôpital ; les dernières données (2013) incluent les quatre DROM historiques et, quand les données le permettent, Mayotte.
- depuis 2012, des états financiers récapitulent, pour les 4 régions ultramarines dans lesquelles a été créée une agence régionale de santé, la dépense de santé par destination et par financeur.

Par ailleurs, la statistique nationale des *causes médicales de décès* est élaborée, à partir des certificats de décès, par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc - Inserm²²). Elle fournit des informations pour les 5 DROM, mais les données concernant Mayotte ne sont pas encore de même qualité que dans les autres régions.

2.5.1.2 Les enquêtes de la statistique publique

La plupart des enquêtes de la statistique publique incluent tout ou partie des DROM dans l'échantillon des personnes interrogées et proposent une représentativité de l'ensemble de la population française. Les enquêtes permettant d'isoler les DROM et de donner des résultats représentatifs et fiables sont toutefois moins nombreuses, notamment pour des raisons techniques et de coût. Ce sont des enquêtes auprès des structures sanitaires et sociales et de leur public ou des enquêtes en population générale.

²¹ En court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie), moyen séjour (soins de suite et réadaptation), hospitalisation à domicile et psychiatrie

²² Institut national de la santé et de la recherche médicale

Parmi les enquêtes réalisées récemment par la Drees, avec résultats par DROM, on peut citer :

- l'enquête *nationale sur les structures des urgences hospitalières*, réalisée en 2013 dans les 5 DROM ;
- l'enquête *nationale périnatale de 2016*²³, réalisée avec l'Inserm dans les 5 DROM ;
- l'enquête *Vie quotidienne et santé*, réalisée en 2014 dans les 4 DROM historiques.

Une enquête de santé scolaire de l'ARS de l'Océan indien a été menée à Mayotte auprès d'un échantillon d'élèves de 6^e, dont le terrain a eu lieu entre novembre 2018 et mars 2019. Les premiers résultats sont attendus pour le second semestre 2019.

D'autres enquêtes, épidémiologiques, sont réalisées par d'autres acteurs publics tels que Santé publique France, l'Inserm, l'OFDT. Elles peuvent être nationales, et dans ce cas poser des problèmes de représentativité au niveau régional, ou limitées et adaptées à un ou des DROM pour répondre à un besoin spécifique.

A titre d'exemple, on peut citer :

- l'*European School Project on Alcohol and other Drugs* (ESPAD), en 2015, dans les 4 DROM historiques ;
- le *baromètre santé* DROM 2014, pour la première fois dans les quatre DROM historiques en 2014 ;
- l'enquête annuelle sur la *Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense* (Escapad), réalisée lors de la journée Défense et citoyenneté, menée aux Antilles, en Guyane et à La Réunion en 2005, 2008, 2011 et en 2017. En 2014, seul l'ensemble Antilles-La Réunion a été publié ;
- l'enquête *Knowledge, attitudes, beliefs and practices* (KABP) 2011 aux Antilles et en Guyane (à La Réunion en 2012) porte sur les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements de la population adulte face au VIH/Sida et à d'autres risques sexuels ;
- la surveillance des infections nosocomiales, sur la base du volontariat des établissements de santé (dont dans certains des DROM).

Enfin, des enquêtes sur des sous-populations sont aussi réalisées sur certains territoires et certaines pathologies, sous forme de cohortes (ex : cohorte d'étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels dans les quatre DROM historiques).

2.5.1.3 **Les registres et autres dispositifs de surveillance**

Un registre est un recueil continu et exhaustif de données intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique. Il permet en particulier de connaître l'incidence précise de ces événements sur le territoire concerné et d'en suivre l'évolution à des fins de surveillance. On peut citer les registres des cancers dans les quatre DROM historiques, le registre sur les personnes en insuffisance rénale terminale traitée par suppléance (Rein) dans les quatre DROM historiques, ou le registre national des tentatives de fécondation in vitro en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

D'autres dispositifs de surveillance s'appuyant sur des réseaux de professionnels fournissent des informations comme les dispositifs de toxicovigilance des Antilles et de La Réunion ou de surveillance de la grippe dans les cinq DROM.

²³ Celle de 2010 avait été réalisée à La Réunion, Guadeloupe et Guyane, mais pas à la Martinique, ni à Mayotte (ce dernier n'était pas encore DROM).

2.5.2 Dans les COM

Les naissances, décès, structure de la population, enregistrés par l'Insee lors des recensements, ne sont pas à proprement parler des données de santé, mais peuvent être utilisés comme des indicateurs de l'état de santé de la population. Ils peuvent aussi servir à contrôler les comparaisons régionales d'autres indicateurs par la structure (âge sexe) de la population, ainsi qu'à élaborer des indicateurs dérivés (espérance de vie, taux de mortalité, indicateurs de mortalité néonatale et mortalité infantile) dans la mesure où les effectifs concernés ne sont pas trop faibles.

Certaines collectivités réalisent des enquêtes ou sont intégrées dans des réseaux de surveillance. Ainsi :

- Les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont incluses dans la *Statistique annuelle des établissements (SAE)* en lien avec l'Agence régionale de santé de Guadeloupe, ainsi que dans le recensement des cancers effectué par le Centre hospitalier universitaire de Guadeloupe. Les données hospitalières sont intégrées dans la base PMSI²⁴ pour les deux collectivités. Elles sont également incluses dans le système de surveillance des maladies à déclaration obligatoire.
- Saint-Pierre-et-Miquelon est la seule collectivité d'outre-mer intégrée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess). Depuis 2016, les données hospitalières sont également intégrées dans la base PMSI. La collectivité dispose également de données sur les affections de longue durée.
- En Polynésie française, une étude sur la couverture vaccinale des élèves scolarisés a été réalisée en 2011-2012. On peut aussi noter l'intégration de la Polynésie française au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie ». Concernant les bases de données médicales, la Polynésie française dispose des certificats de santé de l'enfant, des certificats médicaux de décès et d'un registre des cancers.
- En Nouvelle-Calédonie, les sources de données médico-administratives incluent les causes médicales de décès, les professionnels de santé, les accidents du travail et maladies professionnelles, les affections de longue durée et les maladies à déclaration obligatoire. Plusieurs *Baromètres Santé* ont été réalisés (adultes en 2010, jeunes en 2014 et général en 2015). On peut aussi noter l'intégration au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie », et l'élargissement du programme national de surveillance des mésothéliomes en 2011 à cette collectivité.
- Pour Wallis-et-Futuna on peut citer l'intégration au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie ». Une enquête sur la *corpulence chez les adultes* a été réalisée en 2014 et une enquête sur la *santé des élèves* a également été réalisée en 2015.

2.6 Solidarités

Le domaine des « solidarités » regroupe un ensemble de thématiques connexes : celles de la famille, de l'enfance (notamment l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance en danger), la jeunesse, la pauvreté, l'hébergement social, la retraite, le handicap, la perte d'autonomie.

Dans ce domaine, le service statistique du ministère en charge de la Santé et des Solidarités, la Drees, réalise plusieurs types d'opérations statistiques, à un rythme annuel ou moins fréquent :

²⁴ Programme de médicalisation des systèmes d'information hospitaliers.

- des enquêtes auprès des organismes gestionnaires de prestations sociales, en pratique d'une part les caisses de sécurité sociale, notamment de retraite de la branche famille, et d'autre part les collectivités locales, notamment les départements ;
- une enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions sociales ;
- des enquêtes auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ES), à rythme quadriennal, et portant respectivement sur le domaine de la protection de l'enfance, de l'hébergement social, du handicap et des personnes âgées ;
- des enquêtes auprès des personnes, qu'elles résident en ménage ordinaire ou en établissement : par exemple, une enquête sur le *mode de garde et d'accueil des jeunes enfants*, une enquête sur les *ressources des jeunes*, un dispositif d'enquêtes sur le *handicap et la perte d'autonomie*, une enquête auprès des *bénéficiaires de minima sociaux*, une enquête sur les *motivations de départ à la retraite* ;
- des échantillons statistiques produits à partir de données administratives : échantillons inter-régimes de retraités, de cotisants aux régimes de retraite, de bénéficiaires de minima sociaux garantis ; remontées individuelles de données des départements portant sur les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de prestations en direction des personnes âgées.

La Drees assure également la gestion du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) qui répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs.

La représentativité des territoires d'outre-mer dans les données produites dépend du type d'opération.

2.6.1 Dans les DROM

Des résultats par DROM sont disponibles pour ce qui concerne :

- les données annuelles issues d'enquêtes exhaustives sur l'aide sociale des départements : enquête *Aide sociale*, enquête sur *l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA*²⁵, enquête sur *le fonds d'aide aux jeunes* (ne couvre pas Mayotte) ;
- les données issues de l'enquête ponctuelle *action sociale des communes* (ne couvre pas Mayotte) ;
- les données annuelles sur les minima sociaux ;
- les données collectées auprès des écoles de formation aux professions sociales dans le cadre de l'enquête annuelle *Ecole*.

Les résultats ventilés par DROM sont diffusés en open data sur l'espace « data.drees » (cf. annexe 2 - Sélection de publications statistiques).

Les enquêtes auprès des établissements et services et les échantillons statistiques ont pour champ géographique la France métropolitaine et les DROM. Toutefois, la possibilité de réaliser des analyses statistiques sur ces territoires d'outre-mer à partir des données collectées est limitée du fait d'un nombre insuffisant d'observations, du fait de non-réponse aux enquêtes ou du fait de la taille limitée de l'échantillon de la population. Cependant, des résultats par DROM historique peuvent donc potentiellement être produits, sous réserve d'une analyse préalable du nombre d'observations dans chaque base de données, par exemple, pour l'enquête auprès des *établissements et services pour enfants et adultes handicapés* (ne couvre pas Mayotte), pour l'enquête auprès des *établissements d'hébergement pour personnes âgées*, l'*échantillon inter-régimes de retraités* et l'*échantillon inter-régimes de bénéficiaires de minima sociaux garantis*.

25 Revenu de solidarité active

En ce qui concerne les enquêtes auprès des personnes, en règle générale et du fait de leur coût, celles-ci sont conçues pour être représentatives au niveau national seulement. Elles ne permettent pas d'analyses au niveau d'un département, qu'il s'agisse d'un DROM ou d'un département de métropole. Pour certaines enquêtes, le champ est en outre restreint à la seule métropole, là aussi pour des raisons de coût : par exemple récemment, l'enquête *Capacités, aides et ressources des seniors (CARE)* ou l'enquête *Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants* de 2013.

Certaines enquêtes ont toutefois un échantillon de taille suffisante pour permettre des analyses sur les DROM :

- l'enquête *Vie quotidienne et Santé de 2014* sur les limitations d'activité des personnes de 60 ans ou plus avec des résultats pour chaque DROM hors Mayotte ;
- l'enquête sur les *bénéficiaires de minima sociaux*, élargie aux DROM historiques lors de son édition 2018, et dont le nombre d'observations est suffisant pour une étude spécifique sur le champ de la Réunion uniquement (effectifs insuffisants pour les autres DROM).

2.6.2 Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont dans le champ de l'enquête sur *l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA* et il est possible d'en produire des résultats.

Toutes les COM sont dans le champ de l'*échantillon inter-régimes de retraités*, mais la taille de l'échantillon est insuffisante pour permettre une exploitation des données.

2.7 Enseignement, éducation (dont illettrisme)

La base de données statistiques du système éducatif français s'appuie sur des sources provenant des services statistiques du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que d'autres ministères ayant la tutelle d'établissements de formation, comme le ministère de l'agriculture ou le ministère de la santé.

Elle permet des analyses sur :

- les élèves et apprentis, leurs parcours, leurs diplômes, leur insertion ;
- les parcours, acquis compétences et niveaux de sortie des élèves ;
- les enseignants ;
- les coûts du système éducatif ;
- les établissements.

Du côté de l'enseignement scolaire, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), le service statistique ministériel en charge des statistiques sur l'éducation, fait reposer son système d'observation en très grande partie sur des sources administratives de gestion des élèves et enseignants.

Elle réalise également des enquêtes en France métropolitaine et dans les DROM :

- enquêtes annuelles d'*insertion dans la vie active* des lycéens (IVA²⁶) et des apprentis (IPA²⁷), sept mois après la fin de leur formation ;
- enquêtes auprès des établissements (EPI²⁸, ETIC²⁹ et, auprès d'un échantillon, sur le climat scolaire) ;
- enquête sur les *pratiques enseignantes*, réalisée depuis 2018 sur échantillon. Cette enquête sera triennale ;
- ainsi que diverses évaluations des compétences des élèves.

Les protocoles statistiques nationaux des enquêtes sur échantillon (enquête sur *le climat scolaire*, enquête sur *les pratiques enseignantes*) ne sont pas conçus pour donner une image départementale ou académique que ce soit en métropole ou en outre-mer.

Ce système d'information est co-construit avec les services statistiques académiques (SSA) présents dans chaque rectorat et vice-rectorat, dont le réseau est animé par la DEPP. Les SSA sont présents dans les outremer dans les 5 DROM, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Il repose en amont sur des référentiels³⁰ partagés au sein du ministère, qui portent sur le champ France métropolitaine, DROM et COM.

Par ailleurs, le recensement de la population et l'enquête *Emploi* livrent des résultats statistiques sur les diplômes et la formation de la population ; la source *Siasp* permet également de connaître les rémunérations des personnels (cf. chapitre 2.3 - Emploi, chômage, revenus d'activité).

Sur la question de l'**illettrisme**, deux sources peuvent être mobilisées :

- les enquêtes menées chaque année lors des Journées Défense et Citoyenneté, en métropole, dans les DROM et les COM : obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) comprend des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française (ainsi qu'une évaluation en numération) construits par la DEPP. Ils permettent d'établir un diagnostic fiable des jeunes les plus en difficulté au niveau départemental.
- l'enquête *IVQ* (*Information et Vie quotidienne*) : menée par l'Insee en partenariat avec de nombreux acteurs dont notamment l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, cette enquête permet d'appréhender la maîtrise des fondamentaux (écrire, communiquer, compter) à travers l'évaluation des compétences des adultes. Elle a été menée une première fois en 2004 et a été reconduite en 2011/2012. Elle couvre la France métropolitaine mais ne permet pas de produire des résultats régionaux sauf si une extension régionale financée par des partenaires extérieurs est réalisée.

Les études de la DEPP ayant une dimension académique comportent toujours les DROM, voire les COM si les données le permettent. De plus, la publication phare annuelle « Repères et références statistiques (RERS) » propose depuis plusieurs années un chapitre sur l'outre-mer, DROM et COM.

²⁶ Insertion dans la vie active

²⁷ Insertion professionnelle des apprentis

²⁸ Enquête *Parc immobilier*

²⁹ Enquête sur les *Technologies de l'Information et de la Communication*

³⁰ Base centrale des nomenclatures (BCN), qui contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications de gestion, de statistique et les répertoires du ministère en charge du système éducatif ; le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese) ; le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), créé en 2015, afin d'étendre l'attribution d'un identifiant national unique dans le second degré scolaire, puis progressivement à l'apprentissage, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur.

2.7.1 Dans les DROM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants concernent les 5 DROM. Les données administratives collectées étant exhaustives, elles donnent lieu à publication DROM par DROM. C'est le cas des données sur les établissements, sur les élèves des premiers et second degré, des personnels, du service des enseignants du second degré, etc. La dernière édition de « Géographie de l'École », de 2017, décrit le système d'éducation et de formation en mettant en lumière les disparités territoriales y compris dans les 5 DROM.

Les enquêtes exhaustives comme les enquêtes *IVA* (*Insertion dans la vie active des sortants des formations professionnelles en lycée*), *IPA* (*Insertion professionnelle des apprentis*) permettent des résultats par DROM, pour les 5 DROM. Cependant, de plus faibles taux de réponse et un nombre plus faible d'élèves concernés entraînent une moins grande possibilité de diffusion à des niveaux détaillés dans les DROM qu'en métropole.

De même, les évaluations exhaustives en début de CP, CE1, de 6^e et de seconde permettent de fournir des profils des compétences des élèves dans l'ensemble des rectorats et vice-rectorats des 5 DROM.

Le recensement de la population permet de diffuser chaque année les mêmes données sur la formation et les diplômes, dans les quatre DROM historiques qu'en métropole ; concernant Mayotte, ces informations sont disponibles tous les 5 ans et les dernières portent sur l'année 2017 (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques).

Concernant l'illettrisme, les résultats des enquêtes menées lors des Journées Défense et citoyenneté portent sur les départements de métropole et les cinq DROM. Par ailleurs, les DROM, du fait de l'importance du phénomène d'illettrisme, ont tous fait l'objet d'enquêtes *IVQ*, sur un modèle voisin de l'enquête métropolitaine avec quelques aménagements : la Martinique en 2007 et 2014, la Guadeloupe en 2009, La Réunion en 2007 et 2011, la Guyane en 2011 et Mayotte en 2012. La prochaine devrait avoir lieu en 2022.

2.7.2 Dans les COM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants comprennent les COM pour les élèves et pour les concours de personnels. Elles donnent lieu ou peuvent donner lieu à publication sur ces territoires.

Les évaluations exhaustives sur les compétences des élèves aux entrées de CP, de CE1, de 6^e et de seconde permettent des résultats sur les COM (seulement en 6^e et seconde en Nouvelle-Calédonie, la collectivité ayant la compétence sur 1er degré).

Concernant l'illettrisme, les enquêtes menées lors des Journées Défense et citoyenneté portent également sur les COM. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie a réalisé une enquête *IVQ* en 2013, avec le soutien de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

À partir du recensement, des informations sur les diplômes et la formation sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques). En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, ces informations sont disponibles tous les 5 ans.

En Polynésie française, un partenariat entre l'ISPF, l'Ined et la DGEE (Direction générale de l'éducation et des enseignements) a permis d'interroger en 2019 tous les élèves de 3^e public et privé sur leur parcours

éducatif et géographique. L'exploitation de cette enquête est prévue fin 2019 ou début 2020 avec notamment un profil par établissement et une publication sur l'ensemble de la Polynésie française.

2.8 Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des statistiques par établissement sont disponibles pour chaque DROM. Il s'agit :

- des effectifs des étudiants ;
- les obtentions des diplômes des étudiants ;
- des indicateurs de réussite en STS, IUT, licence et master ;
- des indicateurs d'insertion après IUT, licence professionnelle, licence Staps et master.

Il en est de même pour les COM lorsque la base centrale des établissements indique la présence d'au moins un établissement, ce qui est le cas pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie

Ces statistiques sont produites à partir de sources administratives (par exemple, le système d'information sur le suivi de l'étudiant, Sise³¹, et le système d'information Scolarité ou le système d'information Ocean³²) et/ou d'enquêtes menées notamment par la sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques (SIES), service statistique du ministère en charge de l'enseignement supérieur (enquête sur les établissements, enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université).

Le suivi d'un panel de bacheliers, en France métropolitaine et dans les DROM, permet de produire des résultats au niveau national, mais pas au niveau régional.

Par ailleurs, depuis 2017, l'enquête *CollTerr* permet d'appréhender la part du budget que consacre chaque collectivité à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. Elle couvre toutes les collectivités territoriales de métropole ou d'outre-mer finançant l'enseignement supérieur et à la vie étudiante et permet de diffuser des résultats pour les DROM, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

2.9 Jeunesse

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes³³ - couvre le champ de la jeunesse et du sport. Les données qu'elle publie sur la jeunesse proviennent de sources administratives des administrations de ce champ (Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, Agence du Service Civique) :

- le système d'information relatif aux accueils collectifs de mineurs (ACM), sous responsabilité de la Djepva³⁴, est alimentée réglementairement par les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs déclarés auprès des services déconcentrés en charge de la jeunesse. Elle permet de produire des statistiques sur les accueils avec hébergement – par exemple, les colonies de vacances – ou sans hébergement – par exemple les accueils de loisirs en période périscolaire ou extrascolaire) ainsi que sur l'accueil de scoutisme. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;

³¹ Ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche et de l'Innovation

³² Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

³³ Mission enquêtes, données et études statistiques

³⁴ Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

- la base des diplômés d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (Bafa) ou d'un brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) est alimentée en données de gestion au niveau local et est gérée par la Djepva. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;
- le fichier de gestion administrative du service civique (base Elisa) est propriété de l'Agence du service civique et de l'Agence des services et paiements. La Medes exploite les données anonymisées de la base et diffuse des effectifs annuels d'entrées en mission de service civique au niveau régional et départemental.

L'ensemble des données produites concernent les DROM, voire les COM.

2.9.1 Dans les DROM

Les données diffusées couvrent chacun des 5 DROM.

2.9.2 Dans les COM

Pour les COM, des statistiques sont produites et diffusées à partir de la base de données des accueils collectifs des mineurs et de la base de gestion des diplômés du BAFA-BAFD ainsi qu'à partir du fichier de gestion administrative du service civique pour la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

2.10 Sport

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes³⁵ – couvre le champ de la jeunesse et du sport. Les données qu'elle publie dans le domaine du sport proviennent de sources administratives des administrations de ce champ, de recensements ou d'enquêtes :

- les données administratives sont :
 - la base FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport (Foromes), destinée au suivi administratif des diplômes professionnels est exploitée pour la production de tableaux de données au niveau départemental ;
 - le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) est une base renseignée par les représentants des fédérations sportives agréées (conseiller techniques sportifs, directeurs techniques nationaux...). Cette base permet un suivi des sportifs de haut niveau ; elle couvre la métropole, les DROM et les COM ;
- les recensements sont :
 - le *recensement des licences et clubs sportifs*. Il permet de diffuser des données régionales et départementales sur le nombre de licences délivrées et du nombre de clubs par fédération sportive agréée par le ministère en charge des sports. Sont également produites des données à l'échelle communale ;
 - le *recensement des équipements sportifs* (RES ou DataES) est un dispositif porté par la Direction des sports avec l'appui de la Medes. Les données sont collectées par les directions régionales de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) selon un plan de collecte quadriennal. La Medes diffuse des données départementales ;

³⁵ Mission enquêtes, données et études statistiques

- les enquêtes sont :
 - le *baromètre national des pratiques sportives*. Cette enquête, réalisée pour la première fois en 2018 en collaboration avec le Credoc, sera reconduite tous les deux ans. Elle est menée auprès d'un échantillon de personnes, en métropole et dans les 4 DROM historiques.
 - l'*insertion des diplômés d'un BJEPS – ID-BPJEPS*. L'enquête porte sur les insertions des diplômés du sport et de l'animation. Elle est réalisée en collaboration avec la direction des Sports et avec l'appui des DRJSCS en métropole et dans les DROM. L'exploitation de cette enquête est exclusivement nationale.

2.10.1 Dans les DROM

Sont disponibles pour chacun des cinq DROM, les données issues des sources administratives et des recensements :

- la base FORmations et diplÔMES de l'animation et du sport (Foromes) ;
- le portail de suivi quotidien du sportif de haut niveau ;
- le *recensement des équipements sportifs* ;
- le *recensement des licences et de clubs sportifs*.

Pour ce dernier, les données communales sont diffusées pour les 4 DROM historiques, mais pas pour Mayotte.

L'enquête sur les *pratiques sportives* permet de diffuser des données pour La Réunion et pour la zone Antilles-Guyane.

2.10.2 Dans les COM

Des données sont publiées pour chacun des COM à partir du recensement des équipements sportifs et du recensement des licences et clubs sportifs.

2.11 Culture

L'enquête *Pratiques culturelles* menée en métropole en 2018 est conduite dans les cinq DROM dans le cadre d'un dispositif spécifique, avec notamment un questionnaire adapté aux pratiques locales. Pour ce faire, une étroite collaboration a été mise en place avec les acteurs locaux (direction des Affaires culturelles, Insee, acteurs culturels).

Cette extension de champ géographique s'organise en deux phases : une collecte au premier semestre 2019 pour La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe et une collecte au second semestre 2019 pour la Guyane et Mayotte.

Ces enquêtes permettront, pour la première fois, d'obtenir une photographie des pratiques culturelles des habitants de ces cinq territoires ultramarins. Une première publication pour chaque département est prévue pour le premier semestre 2020.

2.12 Logement

Une grande partie des statistiques du logement et de la construction ne porte que sur la France métropolitaine. Certaines productions statistiques, dont le périmètre englobe les DROM, ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des *comptes du logement* constitués à partir de diverses sources (dépenses courantes du logement, investissement, montant des aides au logement, etc), de l'*enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB)* pour laquelle seul un agrégat DROM est diffusé, ou du *fichier des logements par commune (Filocom)* résultant de l'appariement de quatre fichiers fiscaux³⁶ dont la mauvaise qualité dans les DROM a conduit à les exclure de la diffusion standard.

2.12.1 Dans les quatre DROM historiques

Des diffusions au niveau de chacun des quatre DROM historiques existent, concernant les statistiques sur les permis de construire (base Sitadel2), sur la conjoncture de la construction neuve de logements et sur le parc locatif social. Cependant, en Guyane, les permis de construire n'étant plus enregistrés régulièrement, les données Sitadel ne sont plus exploitables.

Des enquêtes *logement* ont eu lieu en 2013 dans les quatre DROM historiques et fournissent des résultats détaillés sur les conditions de logement, les taux d'effort et la sur-occupation des logements.

Par ailleurs, à partir du recensement de la population, des résultats statistiques peuvent être élaborés sur les logements, dans les quatre DROM historiques de la même façon qu'en métropole.

2.12.2 À Mayotte

Depuis 2014, les données relatives à Mayotte sont intégrées dans la base Sit@del2 des permis de construire.

Comme dans les DROM historiques, une enquête *logement* a eu lieu en 2013 à Mayotte présentant des résultats détaillés.

À partir du recensement, des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) ; des résultats détaillés portant sur 2012 ont été publiés en 2015 et les résultats détaillés portant sur 2017 le seront en 2019.

2.12.3 Dans les COM

À partir du recensement, des informations sur le logement sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que celles de la métropole pour les collectivités à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) à partir du recensement.

2.13 Justice et sécurité intérieure

Les **statistiques produites par le service statistique du ministère de la Justice** s'appuient essentiellement sur des extractions des logiciels de gestion des tribunaux. Le champ couvert dépend donc

³⁶ Le fichier de la taxe d'habitation, le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'impôt sur les revenus.

du déploiement (ou non) du logiciel dans les juridictions d'outre-mer. Les travaux statistiques produits à partir de l'exploitation de décisions ou d'enquête dites « de satisfaction », réalisées par un institut de sondage, n'ont pas de dimension localisée. Les premières couvrent l'ensemble du territoire français (y compris DROM et COM) ; dans les secondes, ne sont interrogées que des personnes résidant en France métropolitaine.

Les **statistiques de sécurité intérieure**, produites par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent quant à elles sur deux piliers qui se complètent et s'enrichissent :

- les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits constatés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés ;
- les résultats de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* réalisée chaque année par l'Insee en partenariat avec l'ONDRP³⁷ et le SSMSI auprès d'un échantillon de la population, qui permettent de compléter les faits de délinquance enregistrés, car les victimes d'infractions ne déposent pas toujours plainte. Cette enquête a pour objectif de compter et de décrire les victimes d'infractions (cambriolages, vols, actes de vandalisme, violences physiques et sexuelles notamment) et de recueillir leur perception en matière d'insécurité.

2.13.1 Dans les DROM

Toutes les statistiques civiles et pénales produites par le SSM de la Justice couvrent les cinq DROM, à l'exception pour Mayotte, des statistiques sur le contentieux du travail, sur l'aide juridictionnelle et des statistiques pénales trimestrielles et annuelles issues du logiciel de gestion des tribunaux de grande instance pénaux (Cassiopée), la saisie étant trop partielle (indicateurs pénaux).

Chaque année, les chiffres sur les nombres de crimes et délits enregistrés dans chacun des cinq DROM sont diffusés dans le bilan statistique annuel « Insécurité et délinquance » du SSMSI, dans une fiche thématique spécifique qui compare les données enregistrées dans chacun des 5 DROM à celles de la métropole (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques).

Par ailleurs, l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS) a été réalisée récemment dans les quatre DROM historiques (en 2011 à La Réunion ; en 2015, en Guadeloupe, Martinique et Guyane), permettant des comparaisons avec la métropole avec une approche plus complète de l'insécurité vécue. Elle sera également conduite à Mayotte en 2020.

2.13.2 Dans les COM

Pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les statistiques annuelles sur la justice pénale et civile (à l'exception de celles sur les entreprises en difficulté pour Saint-Martin) sont incluses dans celles de la Guadeloupe, dépendant de la juridiction de Basse-Terre.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, les statistiques d'activité judiciaire et des condamnations sont produites par type de juridiction.

Pour la Polynésie française, les statistiques annuelles sur la justice civile sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort des tribunaux de grande instance, sur les affaires familiales, l'aide juridictionnelle, les tutelles de mineurs, la protection des libertés et les entreprises en difficulté.

³⁷ Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

Dans le domaine pénal, seules les statistiques de la Cour d'appel sont détaillées. Des données sur les condamnations prononcées en Polynésie française sont également mobilisables.

En Nouvelle-Calédonie, les statistiques détaillées annuelles sur la justice civile sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort de la Cour d'appel, sur les injonctions de payer et les tutelles de mineurs. Dans le domaine pénal, seules les statistiques de la Cour d'appel sont détaillées.

Les données sur les nombres de crimes et délits enregistrés par les forces de sécurité dans les COM sont présentées dans la fiche thématique sur l'outre-mer du bilan statistique annuel « Insécurité et délinquance » : celles de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont analysées au même niveau que celles des DROM, tandis qu'un encadré est consacré à la délinquance enregistrée dans les COM moins peuplées (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques).

2.14 Équipements et services dans les territoires

La *base permanente des équipements (BPE)* est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, sa densité, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. La *BPE* est construite à partir de 17 sources administratives et de 5 fichiers provenant de services publics et correspond à une photo au 1^{er} janvier de chaque année. Le champ recouvre les domaines des services (marchands ou non), des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport, des loisirs et de la culture, du tourisme et des transports. Près de 2,5 millions équipements sont répertoriés dans la *BPE*.

Les informations disponibles dans la *BPE* sont mises à disposition sur le site Insee.fr chaque année début juillet. Un millésime écrase le précédent. La diffusion des résultats statistiques est identique pour tous les territoires du champ de la *BPE*.

2.14.1 Dans les DROM

Le champ couvert par la *BPE* comprend la métropole et les cinq DROM. Le département de Mayotte a été introduit en 2012.

Quelques particularités sont cependant à souligner :

- quelques équipements ne sont disponibles pour aucun des cinq DROM car les types d'équipements concernés n'existent pas sur ces territoires (gares par exemple) ou bien les fichiers administratifs centralisés dont sont issues les informations sur leur localisation ont pour champ seulement la France métropolitaine : il s'agit des campings, gares, stations-services et cinémas ;
- quelques équipements sont disponibles pour les quatre DROM historiques mais pas pour Mayotte : il s'agit des hôtels, théâtres et des équipements en lien avec la culture (conservatoires, musées).

2.14.2 Dans les COM

Les collectivités d'outre-mer n'entrent pas dans le champ de la base permanente des équipements et à notre connaissance, il n'existe pas de dispositif similaire géré par les COM eux-mêmes.

2.15 Prix à la consommation

L'*indice des prix à la consommation (IPC)* est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. Son évolution est présentée en variation mensuelle et en glissement annuel. Le champ géographique couvert par l'*IPC* national est aujourd'hui celui de la métropole et des quatre DROM historiques (hors Mayotte). Un *IPC* propre à Mayotte est également produit et diffusé chaque mois par l'Insee.

2.15.1 Dans les DROM

2.15.1.1 Indice des prix à la consommation

L'échantillon des prix collectés dans chacun des quatre DROM est suffisant pour publier des résultats mensuels de l'*IPC* dans chaque DROM, ce qui n'est pas possible pour les régions métropolitaines. Par ailleurs, à Mayotte, un dispositif de mesure de l'inflation, non intégré à la chaîne nationale, permet également une publication mensuelle de l'*IPC*.

2.15.1.2 Comparaison spatiale de prix avec la métropole

Depuis 2010, l'Insee réalise tous les 5-6 ans une enquête de *comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation* entre territoires français en métropole et dans les DROM. La dernière édition de cette enquête a été réalisée en 2015 et a intégré pour la première fois Mayotte, nouvellement DROM. L'opération a bénéficié du soutien financier d'Eurostat et de la DGom. L'objectif de cette enquête est de comparer les prix entre la France métropolitaine et chacun des DROM. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. La prochaine édition de cette enquête est prévue en 2021.

2.15.2 Dans les COM

2.15.2.1 Indice des prix à la consommation

Les instituts statistiques de certains COM produisent des indices des prix à la consommation, selon une méthodologie adaptée de celle mobilisée en France métropolitaine et dans les DROM. Les indices sont publiés mensuellement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française et trimestriellement à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne publient pas d'indices des prix.

2.15.2.2 Comparaison spatiale de prix avec la France métropolitaine

En 2010, à la même période que l'enquête *Comparaison spatiale des prix* réalisée par l'Insee dans l'ensemble des départements d'outre-mer et en métropole, une collecte des prix des biens et services marchands a été réalisée par l'ISPF et l'Isee, respectivement en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, afin de mesurer les différentiels de prix avec la métropole. Cette collecte et son exploitation s'appuie sur une méthodologie reconnue au niveau international et développée en France par l'Insee.

En 2015, l'enquête de *comparaison spatiale* a été reconduite par l'Isee en Nouvelle-Calédonie, à la même période que l'enquête conduite par l'Insee en métropole et dans les DROM. L'ISPF a mené une enquête similaire en mars 2016 ; l'ensemble des résultats a été « ramené » au niveau de mars 2015 pour permettre une comparaison avec la métropole et les départements d'outre-mer.

2.16 Activité productrice et démographie des entreprises

Le répertoire *Sirene*³⁸ enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements :

- quelle que soit leur forme juridique ;
- quel que soit leur secteur d'activité (industriels, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités territoriales, banques, assurances, associations...) ;
- situés en France métropolitaine, en Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En outre, le secteur public administratif, de l'État ou des communes, localisé en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, et Wallis-et-Futuna, est également inclus (articles [R930-1](#), [R940-1](#) et [R950-1](#) du Code de commerce).

Le répertoire statistique des entreprises *Sirus* est le complément statistique de *Sirene*. Il a vocation à être la référence en termes de champ de la statistique d'entreprises. Il contient l'ensemble des unités productives marchandes et l'ensemble des unités employeuses. Pour toutes ces unités, il enregistre des caractéristiques comme le chiffre d'affaires, le classement sectoriel, l'effectif salarié, grâce à des mises à jour provenant d'une multitude de sources en particulier administratives. Il sert de base de sondage à des enquêtes structurelles.

Les DROM sont représentés dans la grande majorité des sources. Il peut cependant exister des exceptions, notamment lorsque les statistiques reposent sur l'exploitation de données fiscales. Ainsi, par exemple, les indicateurs de chiffres d'affaires reposent sur des données de TVA, laquelle n'est pas en vigueur en Guyane et à Mayotte.

2.16.1 Dans les quatre DROM historiques

Les statistiques structurelles dans le champ de la production sont diffusées au niveau des quatre DROM historiques. Néanmoins, il faut souligner que leur élaboration est plus lourde et plus délicate qu'en métropole où il n'existe pas de diffusion au niveau régional d'une part et où, d'autre part, la qualité des liasses fiscales est meilleure. Il faut en effet faire face dans les DROM à une couverture partielle des petites entreprises et à des problèmes de localisation du siège pour certaines grandes entreprises. Des traitements spécifiques sont donc mis en œuvre, afin de pouvoir diffuser et analyser des données fiables sur la situation économique des entreprises des DROM.

En outre, l'enquête sectorielle annuelle dans les DROM a intégré la plate-forme de collecte par Internet (Coltrane) pour la collecte de l'exercice 2018 en 2019.

Les enquêtes annuelles sur les *investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol)* et sur les *consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)* ainsi que l'enquête biennale *communautaire sur l'innovation (Cis)*, donnent lieu à diffusion régionale pour l'outre-mer, sans le détail pour chacun des DROM, du fait de problèmes de précision (taille de l'échantillon et/ou taux de réponse) et parfois pour des raisons de confidentialité (activité peu présente ou très concentrée). Il y a néanmoins eu en 2011 des extensions des enquêtes *Innovation* dans chacun des DROM historiques qui ont permis de publier certains résultats.

Les enquêtes auprès des créateurs d'entreprises (dispositif *Sine*) donnent lieu certaines années à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DROM historique, comme pour les régions de métropole.

³⁸ Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements

2.16.2 À Mayotte

Il n'y a pas actuellement de référentiel de qualité à Mayotte permettant de servir de base de sondage aux enquêtes auprès des entreprises comme cela est le cas dans les autres DROM.

Si le répertoire *Sirene* s'est bien amélioré grâce à un travail de collaboration étroite entre l'Insee et plusieurs centres de formalités des entreprises, deux problèmes subsistent néanmoins : des cessations d'activité qui ne remontent pas suffisamment dans *Sirene* et un défaut de qualité des adresses. La convergence du système statistique sur les entreprises de Mayotte vers celui des autres DROM passe par ces améliorations.

De ce fait, en plus de la mobilisation des liasses fiscales disponibles (uniquement sur les plus grandes unités), deux enquêtes spécifiques sur l'activité économique des entreprises mahoraises ont été mises en œuvre par l'Insee, afin de permettre la construction des comptes économiques et de fournir une description de l'économie formelle et informelle de Mayotte avec une répartition sectorielle fiable de la valeur ajoutée. Ce dispositif de collecte de données permet par ailleurs de mettre à jour le répertoire statistique *Sirus* (activité principale exercée (APE), chiffre d'affaires). Les résultats de l'enquête sur l'économie formelle sont publiés chaque année et ceux de l'enquête sur l'économie informelle réalisée en 2015 l'ont été début 2018 (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques). L'enquête mahoraise sur l'économie formelle a intégré la plate-forme de collecte par Internet (Coltrane) pour la collecte de l'exercice 2018 en 2019.

Des données sur les créations d'entreprises à Mayotte sont diffusées dans la collection « Insee Flash », comme pour les autres DROM, ainsi que dans le tableau de bord de conjoncture régional et dans les séries chronologiques.

Mayotte a été intégrée dans l'échantillon de *Sine* depuis la cohorte 2018. Au vu du faible nombre de réponses, il n'est pas certain que la précision des données permette pour Mayotte la diffusion des mêmes tableaux que pour les autres DROM.

2.16.3 Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont les seules collectivités d'outre-mer pour lesquelles l'immatriculation dans le répertoire *Sirene* est inscrite dans le code du commerce. Cela concerne toutes les entreprises et tous les établissements de ces territoires.

2.17 Recherche et développement (R&D)

L'activité de recherche et développement est appréhendée par deux enquêtes : une auprès des entreprises et l'autre sur le champ des administrations.

L'enquête *R&D* auprès des **entreprises**, conduite depuis 1963, est menée par le SIES, le service statistique du ministère en charge de la recherche. Elle interroge chaque année près de 11 500 entreprises en France, DROM et COM compris.

Afin de préserver les règles de représentativité des résultats d'enquête et du secret statistique, les données outremer sont mises à disposition de manière regroupée : de 1984 jusqu'en 2003, elles étaient rassemblées avec celles de la Corse et depuis, un regroupement à part entière « outre-mer » est publié.

Deux difficultés se combinent à ce stade : la connaissance de l'activité de R&D sur ces territoires et le secret statistique. En effet, si la construction de la population de l'enquête est robuste pour chaque région

métropolitaine, le recensement exact des entreprises pouvant réaliser de la R&D en outre-mer est plus délicat, notamment car l'ensemble des aides à la recherche et à l'innovation existantes y est plus difficile à cerner. Par ailleurs, le petit nombre d'entreprises susceptibles de réaliser de la R&D outre-mer, couplé à de fortes disparités existant entre chacun des territoires, invitent à la prudence quant à la publication de résultats par territoire.

En ce qui concerne l'enquête sur les **administrations** (y compris associations), le champ couvre les DROM et les COM. Les données ultra-marines sont regroupées sous une unique rubrique « outre-mer » dans les tableaux de diffusion, comme dans les données transmises à Eurostat. La non diffusion par territoire est justifiée par le respect du secret statistique, l'éventualité de la qualité incertaine de la réponse de certains établissements, mais aussi par la légitimité de traiter de manière identique un établissement domicilié outre-mer et un établissement qui y détache ses personnels, même s'il y exécute de la R&D.

Par ailleurs, depuis 2002, l'enquête *CollTerr* permet d'appréhender la part du budget de chaque collectivité territoriale qui est consacrée à la recherche et au transfert de technologie. Elle couvre toutes les collectivités territoriales de métropole ou d'outre-mer finançant la recherche et le transfert de technologie et permet de diffuser des résultats pour les DROM, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques).

2.18 Tourisme

2.18.1 Dans les quatre DROM historiques

L'Insee réalise dans les DROM historiques des enquêtes mensuelles de *fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques* (hôtels et résidences de tourisme), comme en métropole, et diffuse des résultats locaux.

Selon les DROM et les années, il existe aussi des enquêtes dans les aéroports auprès des voyageurs, dont le financement dépend de la participation effective des collectivités territoriales.

2.18.2 À Mayotte

L'enquête sur les *flux touristiques à Mayotte* est réalisée par l'Insee depuis 1999, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM). Elle est réalisée à l'aéroport de Dzaoudzi, seule entrée officielle de l'île. Elle vise à quantifier le flux de touristes visitant l'île, leurs caractéristiques et leurs dépenses en cours de séjour. Le volet « quantification des dépenses » est aussi utilisé pour élaborer les comptes économiques de Mayotte, notamment le calcul du PIB.

2.18.3 Dans les COM

À Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, aucune enquête relative au tourisme n'est réalisée par le service statistique public. Toutefois, quelques chiffres d'administrations hors service statistique public sont publiés par l'IEDOM dans les rapports annuels consacrés à chaque COM.

L'ISPF, en Polynésie française, et l'Isee, en Nouvelle-Calédonie, réalisent chaque année une enquête sur les flux touristiques (et dépenses associées), ainsi que des enquêtes de fréquentation hôtelière (hôtellerie internationale et familiale).

2.19 Énergie

Les statistiques sur l'énergie produites par l'Observatoire de l'Énergie puis par le Service statistique du ministère en charge de l'environnement, le SDES, n'ont longtemps couvert que la France métropolitaine. Des efforts ont été entrepris depuis une dizaine d'années pour développer la production de statistiques sur les DROM, en étendant le champ :

- de certaines enquêtes statistiques : *enquête annuelle sur la production d'électricité* (inclusion des DROM hors Mayotte en 2007, de Mayotte en 2014), *enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité* (inclusion des DROM hors Mayotte en 2012, de Mayotte en 2014) ;
- de certaines collectes administratives : collecte de données sur l'électricité auprès d'EDF-Systèmes électriques insulaires ou d'Électricité de Mayotte, collecte de données sur le pétrole auprès de la Raffinerie de Martinique ;
- de l'observation de sources déjà existantes : données des Douanes concernant les DROM, données des observatoires régionaux de l'énergie dans les DROM, etc.

L'objectif premier est de pouvoir établir des statistiques nationales sur un champ incluant les DROM, correspondant désormais à la définition géographique de la France retenue pour les statistiques énergétiques européennes depuis la révision du règlement européen sur ces dernières de 2017.

Le principal produit de diffusion du SDES en matière de statistiques énergétiques est le bilan énergétique annuel, portant initialement sur la France métropolitaine. Le « Bilan énergétique de l'année 2017 », paru en février 2019, est pour la première fois présenté sur un champ incluant les DROM (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques). Ces derniers font l'objet d'un chapitre dédié, un bilan énergétique étant réalisé pour chaque DROM.

Ces bilans, qui présentent l'avantage d'être comparables entre eux, avec le bilan national et avec ceux des autres pays diffusés par l'Agence internationale de l'énergie, apportent ainsi des informations complémentaires à celles publiées par les observatoires régionaux de chaque DROM (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques).

En outre, la collecte et la diffusion de données locales de consommation d'énergie, mises en œuvre dans le cadre de l'article 179 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), couvrent les DROM. Sont en particulier mises à disposition aujourd'hui des données de consommation d'électricité par commune.

Un certain nombre de statistiques restent toutefois non publiables localement, pour des contraintes de secret ou de représentativité, bien que les collectes incluent ces territoires.

2.20 Environnement

En matière de statistiques environnementales, certaines productions statistiques ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des statistiques sur les éco-activités, de la dépense de protection de l'environnement, produites à partir de sources ne permettant pas une régionalisation (comptabilité nationale, *Esane*, rapport d'activités, comptes de dépenses...), de l'enquête annuelle sur les *minéraux et matériaux de carrières*, pour laquelle l'extension récente aux DROM ne permet pas encore de diffusion locale ou du *compte d'émissions dans l'air* (Namea-Air).

Enfin, le service statistique ministériel en charge de l'environnement, le SDES, produit des clés de lecture et des informations statistiques dans le champ de la biodiversité au sens large moyennant l'exploitation des données produites par l'ensemble des acteurs de la biodiversité (institutionnels, associations...).

2.20.1 Dans les DROM

Des informations statistiques sont produites dans chaque DROM concernant la qualité des eaux souterraines et superficielles. Pour ce faire, le SDES, mobilise et exploite les données issues des réseaux de surveillance de ces masses d'eau gérés par les Offices de l'eau.

La même démarche est conduite pour la qualité de l'air, via la valorisation des données issues du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en place dans tous les DROM et géré par les associations locales agréées de surveillance de la qualité de l'air. Ces données abondent le rapport annuel produit par le SDES portant sur la qualité de l'air en France.

Une démarche similaire voit actuellement le jour pour la qualité des sols avec la montée en puissance du réseau de mesure de la qualité des sols piloté pour le Groupement d'intérêt scientifique sur les sols (Gis Sol).

Des diffusions au niveau régional y compris pour les DROM sont faites en ce qui concerne les statistiques sur les formations initiales en environnement (nombre de formations, d'élèves et insertion) ainsi que sur le marché du travail des métiers de l'économie verte (données issues de Pôle Emploi hors Mayotte).

La mobilisation de sources administratives permet par ailleurs au SDES de produire une information statistique régulière sur les questions en lien avec les risques naturels et technologiques.

2.20.2 Dans les COM

Certaines enquêtes menées par le SDES portent sur un périmètre incluant des collectivités d'outre-mer. On peut citer:

- l'enquête annuelle sur les *minéraux et matériaux de carrières*, comprenant Saint-Martin (pour autant, les résultats sur les outre-mer ne sont pas encore exploitables) ;
- les statistiques sur les formations initiales en environnement comprenant Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

2.21 Transports

Le domaine des statistiques du transport se prête difficilement à des analyses par territoire. En effet, l'une des caractéristiques des transports est justement que les marchandises et les voyageurs circulent, soit à

l'intérieur d'une région, soit à partir d'un point de départ ou d'arrivée d'une région, soit juste traversant la région, les statistiques sur ce dernier créneau étant difficiles à établir.

On peut toutefois citer les statistiques suivantes, produites et diffusées par DROM : les statistiques des transports de marchandises et passagers par mer élaborées à partir de données par port (hors Mayotte), les statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne, collectées par aéroport et le suivi statistique des véhicules routiers (immatriculations et les parcs de véhicules).

2.21.1 Dans les DROM

Dans le domaine du **transport maritime**, le SDES collecte et transmet à Eurostat des données trimestrielles et annuelles issues des ports de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion pour répondre à la directive 2009/42/EC. Les seuils fixés par la Commission européenne portent sur un trafic annuel supérieur à 1 million de tonnes de marchandises ou plus de 200 000 passagers.

En outre l'arrêté du 24 octobre 2012 en application de l'article R-154-1 du code des ports maritimes impose des remontées de données mensuelles et trimestrielles pour les ports dont l'activité dépasse ces mêmes seuils et annuelle pour les ports qui, chaque année, enregistrent au moins une tonne de marchandises ou un mouvement de passagers. Les ports concernés par cet arrêté sont les suivants :

- Guadeloupe : Grand-Bourg, *Pointe-à-Pitre*, Trois-Rivières ;
- Martinique : *Fort-de-France* ;
- Guyane : *Dégrad des Cannes (Remire-Montjoly)*, Matoury (port du Larivot), Saint-Laurent-du-Maroni ;
- Réunion : *Port Réunion (Le Port)* ;
- Mayotte : Koungou (port de Longoni).

Dans la pratique, parmi ces ports, seuls ceux ayant le statut de « grand port maritime » (en italique dans la liste supra) transmettent leurs données. Les données collectées par Eurostat concernant les ports des outre-mer (passagers et fret) sont diffusées au niveau NUTS2³⁹.

Dans le domaine du **transport aérien**, les données sont collectées et transmises à Eurostat par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) selon les termes du règlement (CE) 437/2003. La liste des aéroports soumis à ce règlement est fixée par le règlement (CE) 158/2007 avec un seuil minimum de 15 000 unités-passagers par an. Les aéroports suivants des DROM sont concernés :

- Guadeloupe (Aéroport de Guadeloupe-Pôle Caraïbes) ;
- Martinique (Aéroport international Martinique-Aimé-Césaire) ;
- Guyane (Aéroport international Félix-Éboué, Aérodrome de Maripasoula) ;
- Réunion (Aéroport de La Réunion-Roland-Garros, Aéroport de Pierrefonds) ;
- Mayotte (Aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi).

Concernant le **parc de véhicules routiers**, le SDES diffuse annuellement des tableaux par catégorie de véhicules (véhicules particuliers, utilitaires légers, camions, etc.) pour chaque DROM, sauf Mayotte.

2.21.2 Dans les COM

Les données des aéroports suivants sont collectées et transmises par la DGAC à Eurostat :

³⁹ Niveau 2 de la nomenclature des unités territoriales statistiques pour l'Union européenne

- Saint-Martin (Aéroport de Grand-Case Espérance) ;
- Saint-Barthélemy (Aéroport de Saint-Barthélemy-Rémy-de-Haenen) ;
- Polynésie française (Aéroport international Tahiti Faa'a) ;
- Nouvelle-Calédonie (Nouméa - La Tontouta).

2.22 Agriculture

2.22.1 Dans les DROM

De façon générale, les territoires des DROM ont des spécificités qui rendent plus complexe la collecte des enquêtes également conduites en métropole. Le repérage des ménages à enquêter est plus difficile car beaucoup de ménages agricoles cultivent des terres pour leurs propres besoins et sont faiblement orientés vers le marché. Ils n'ont donc pas toujours de comptabilité, ne sont pas identifiés dans les fichiers administratifs d'aides et l'on ne dispose pas, non plus, de variables de stratification les concernant. L'existence de productions locales et de pratiques agricoles spécifiques nécessitent le plus souvent une adaptation des questionnaires. Certains territoires sont difficiles d'accès, notamment en Guyane, et la langue peut être une barrière pour la conduite des entretiens.

2.22.1.1 Les enquêtes statistiques

Les DROM sont couverts autant qu'il est possible par les enquêtes agricoles, mais la situation est toutefois variable selon les territoires.

Jusqu'en 2015, l'enquête annuelle *Teruti sur l'occupation et l'utilisation des sols* couvrait les DROM des Antilles et La Réunion mais ne couvrait pas la Guyane et Mayotte compte tenu de la difficulté particulière d'accès à une partie du territoire de ces deux DROM. À l'occasion de la refonte de l'enquête en 2017, une extension de la collecte à l'ensemble des DROM a été réalisée. Les premiers résultats, portant sur les années 2017-2019 sont attendus en 2020-2021.

En 2010, le *recensement agricole* a été réalisé dans les quatre DROM historiques en même temps qu'en métropole et une opération spécifique a été conduite pour Mayotte. Pour le recensement agricole de 2020, en préparation, les cinq DROM seront couverts.

Les enquêtes sur la *structure des exploitations agricoles*, intermédiaires entre deux recensements agricoles décennaux, couvrent jusqu'à présent les quatre DROM historiques. Mayotte n'a en effet pas pu être intégrée dans la dernière enquête collectée en 2016 du fait de l'absence de base de sondage préalable à l'enquête.

Les enquêtes *cheptels* couvrent les quatre DROM historiques s'agissant des caprins.

Les enquêtes sur les *pratiques culturales* couvrent les DROM quand les productions sont suffisamment significatives (canne à sucre en Guadeloupe et à La Réunion pour les enquêtes sur les grandes cultures ; banane en Guadeloupe et Martinique pour les enquêtes sur l'arboriculture ; quatre DROM historiques pour les enquêtes sur les légumes). De même, le recensement sur les cultures permanentes mené en 2012-2013 n'a conduit à des données exploitables sur les DROM que pour un sous-ensemble du champ des arbres fruitiers.

Les enquêtes ponctuelles couvrent les DROM autant qu'il est possible. Ainsi, l'enquête sur la *forêt privée* de 2012 avait inclus les DROM des Antilles et La Réunion.

2.22.1.2 Les opérations de synthèse

La *statistique agricole annuelle* (SAA) est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné : elle fournit annuellement des données de surface, de rendement et de production pour les différents produits végétaux. Les services régionaux disposent de diverses enquêtes statistiques utilisant des réseaux d'enquêteurs spécialisés. Outre ces sources d'information utilisées de façon traditionnelle, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels. Les données de la SAA sont disponibles sur les quatre DROM historiques et depuis 2015 sur Mayotte.

Les *comptes économiques de l'agriculture* couvrent la France entière. Depuis le passage en base 2010, l'Insee a conduit quelques opérations très rudimentaires pour inclure Mayotte. Des données régionales (pour chacun des quatre DROM, mais pas Mayotte) sont également transmises à Eurostat dans le cadre d'un « Gentlemen's agreement ». En 2017-2018, un travail de révision des séries des comptes régionaux de l'agriculture des DROM a été conduit pour harmoniser les différentes méthodes de valorisation des productions, pour ventiler selon les mêmes principes les subventions et pour progresser dans l'estimation des charges et des consommations intermédiaires, moins bien connues qu'en métropole. Les séries révisées (depuis 2010) ont été intégrées dans les comptes régionaux provisoires 2017, diffusés après la Commission des comptes de l'agriculture de juillet 2018.

2.22.1.3 Le suivi des comptabilités agricoles (Rica)

Depuis 2013, les *statistiques sur les comptabilités des exploitations*, produites par le service statistique ministériel de l'Agriculture à partir du réseau d'information comptable agricole (Rica), couvrent 3 DROM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion). Les résultats sont de fiabilité inégale compte tenu des spécificités locales en termes de structuration du réseau des centres comptables et du nombre important d'exploitations au forfait.

L'extension du Rica dans les DROM a été opérée jusqu'à présent à budget constant, le nombre d'exploitations interrogées en métropole étant réduit pour permettre l'inclusion d'exploitations dans les DROM. Toutefois, la collecte des données dans les DROM représente un coût unitaire nettement plus élevé qu'en métropole compte tenu de la part importante dans l'échantillon des exploitations au forfait pour lesquelles il faut constituer une comptabilité. Une poursuite de l'extension du Rica aux DROM ne peut donc s'envisager sans l'apport de sources de financements externes, compte tenu du budget actuel du service statistique du ministère de l'agriculture. En tout état de cause, la priorité est aujourd'hui de fiabiliser les données sur ces 3 DROM avant d'envisager une extension à la Guyane et à Mayotte, pour lesquels le suivi de la comptabilité des exploitations est plus complexe encore.

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion
Principales Otex ⁴⁰ couvertes par le Rica	Canne à sucre	Canne à sucre	Canne à sucre
	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)
	Horticulture	Horticulture	Horticulture
	Polyculture-Polyélevage	Polyculture-Polyélevage	Polyculture-Polyélevage
Otex sur lesquelles les résultats peuvent être diffusés	Canne à sucre		Canne à sucre
	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)	Horticulture
			Polyculture-Polyélevage

40 Orientations technico-économiques des exploitations

2.22.2 Dans les COM

Le recensement agricole est réalisé par le service statistique du ministère de l'agriculture dans les deux collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, en même temps qu'en métropole (le dernier date de 2010).

En Polynésie française, le dernier recensement général agricole date de 2012. Les données sur l'agriculture sont fournies par le Service du Développement Rural - Service de la Pêche. Depuis juin 2017, ce service a laissé la place à une direction de l'agriculture et à une direction de la biosécurité.

En Nouvelle-Calédonie, le recensement général agricole est mené tous les dix ans par l'Isee et la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR). Il vise à alimenter les systèmes d'informations sur l'agriculture calédonienne et étudier l'évolution du secteur sur la grande terre et dans les 3 provinces. Le dernier recensement date également de 2012.

Après un recensement général de l'agriculture en 2001 à Wallis-et-Futuna, une enquête agricole a été réalisée en 2014-2015 par le STSEE en partenariat avec le service de l'agriculture.

2.23 Finances publiques locales

2.23.1 Dans les DROM

La Direction générale des collectivités locales (DGCL) produit annuellement des statistiques sur les comptes des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles). Ces statistiques sont basées sur les comptes de gestion fournis par la DGFiP et sur la centralisation de documents budgétaires. Les cinq DROM sont intégrés dans le champ de ces statistiques.

Par ailleurs, le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL), rédigé essentiellement par la DGCL, contient une annexe spécifique sur les DROM, qui met en regard les comptes des collectivités des DROM avec les comptes des collectivités de métropole. Seule petite différence de traitement qu'on peut signaler : dans les statistiques produites sur le secteur communal par région, les cinq DROM sont regroupés en raison du faible nombre de communes présentes dans les DROM (129 au total), qui rendrait des statistiques par DROM peu interprétables.

La DGCL produit également des statistiques sur la fiscalité locale, à partir du Répertoire des éléments d'imposition (REI) de la DGFiP. Comme pour les finances locales, les cinq DROM sont inclus dans les statistiques produites mais, dans les publications sur la fiscalité du secteur communal, les cinq DROM sont regroupés en raison du faible nombre de communes.

Sur un sujet connexe, on peut signaler que la DGCL réalise également un suivi des structures intercommunales (groupements à fiscalité propre, syndicats de communes, syndicats mixtes), via une application déployée dans les préfectures⁴¹. Là encore, les cinq DROM sont intégrés dans les statistiques produites.

⁴¹ Application Aspic

2.23.2 Dans les COM

Les COM sont pour l'essentiel absents des statistiques produites actuellement sur les finances locales. En effet, les comptes de gestion de la DGFiP ne couvrent pas l'ensemble des collectivités locales des COM. Il en va de même pour la fiscalité locale.

Le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales contient cependant, dans son annexe 3, des données sur les comptes des collectivités des COM, fournies par la DGom.

2.24 Commerce extérieur

2.24.1 Dans les DROM

Les statistiques du commerce extérieur des départements d'outre-mer établies par le service statistique de la Direction générale des Douanes et Droits indirect sont diffusées selon deux concepts :

- concept « national » (échanges de la France avec le « reste du Monde »), appliqué à l'ensemble et à chacune des régions et départements français ;
- concept spécifique DROM où chaque DROM est considéré comme un territoire statistique autonome, échangeant avec l'ensemble du Monde, métropole française et autres DROM compris.

En concept national, les données par régions et départements sont uniquement diffusées à un niveau de produit « agrégé » (en CPF4 ou en NA129) et selon une chronologie trimestrielle car des statistiques plus détaillées demanderaient des ressources trop importantes pour assurer une qualité minimale. Elles le sont donc selon un niveau de détail moindre que la statistique « France entière », qui est diffusée en Nomenclature Combinée (8 positions) et en chronologie mensuelle.

De façon standardisée, ces statistiques régionales et départementales sont accessibles sur le site Internet « Le Chiffre du commerce extérieur » (cf. annexe 2 – Sélection de publications statistiques). Des « demandes particulières » (requêtes directes sur bases de données) peuvent en outre être réalisées pour diffusion d'informations publiques non couvertes par les processus de diffusion classiques.

Les données en concept « DROM » sont actuellement uniquement diffusées à la demande avec application stricte des règles du secret statistique. L'opportunité de répondre est en outre appréciée en fonction des critères de qualité de l'information et de disponibilité de ressources pour les traitements associés.

2.24.2 Dans les COM

Les données du commerce extérieur concernant les COM ne font l'objet d'aucune publication de la part du service statistique de la Direction générale des Douanes et Droits indirects. Elles peuvent être obtenues auprès de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)⁴².

En particulier, en l'absence d'enregistrement des flux de marchandises entre la partie française et la partie néerlandaise de l'île de Saint Martin, la douane française ne peut pas produire de statistiques pour les échanges de cette COM.

En Polynésie française, pour valoriser les données du commerce extérieur, l'ISPF publie une note de conjoncture trimestrielle et un bilan annuel en lien avec les données des douanes.

42 <http://www.ieom.fr/ieom/>

2.25 Comptabilité régionale

À NOTER : le PIB de la France comprend la métropole et les cinq DROM, plus Saint-Martin. La raison en est que Saint-Martin, après sa séparation d'avec la Guadeloupe en 2007, a acquis le statut de région ultra-périmétrique (RUP) de l'Union européenne. C'est la seule COM à avoir le statut de RUP.

Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (Cerom) est né en 2003 et formalisé par un accord-cadre. Le dernier accord cadre a été signé en 2017 par six partenaires institutionnels⁴³, dont l'Insee ; il consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des outre-mer français. Deux types de produits sont élaborés : les comptes rapides et les tableaux de bord, qui suivent trimestriellement des indicateurs économiques variant selon les territoires⁴⁴.

2.25.1 Dans les DROM

Fondamentalement, les comptes annuels (dits définitifs) des départements d'outre-mer sont traités différemment des comptes des régions métropolitaines :

- le département des comptes nationaux de l'Insee (DCN) élabore des comptes « France entière » en mobilisant les sources les plus détaillées et diverses possibles, couvrant dans la mesure du possible l'ensemble des DROM et Saint-Martin outre bien sûr la métropole ;
- la direction inter-régionale Antilles-Guyane (Dirag) de l'Insee, pour les trois départements qu'elle couvre, et la direction régionale La Réunion-Mayotte de l'Insee (pour La Réunion et Mayotte) conduisent au niveau de chaque région un exercice un peu similaire à celui du DCN au niveau national, c'est-à-dire qu'elles mobilisent les sources les plus détaillées et les plus précises dont elles disposent sur chaque DROM, afin d'en élaborer le compte, dont le PIB est l'indicateur emblématique. Pour les quatre DROM historiques, les comptes sont établis de manière courante à partir de sources statistiques assez développées. Pour Mayotte, où les sources restaient incertaines, un compte complet a été établi et diffusé pour la première fois en 2019 ;
- la direction de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee (DDAR) calcule un compte de la métropole à partir du compte « France entière », puis décompose ce compte de la métropole en comptes régionaux sur la base d'une information beaucoup plus sommaire que celle utilisée par le DCN, la Dirag et la DR La Réunion-Mayotte.

Il existe donc pour chacun des DROM des éléments d'informations beaucoup plus précis, notamment sur la formation des revenus, que dans les régions métropolitaines. Ces informations sont disponibles entre deux et quatre ans après l'année écoulée. Actuellement les comptes annuels « définitifs » portent sur le millésime 2015 pour La Réunion et Mayotte, et 2013 (bientôt 2014) pour les Antilles et la Guyane. Un premier compte 2015 définitif complet sur Mayotte a été diffusé en juin 2019.

En 2018, les séries de comptes économiques définitifs des quatre DROM historiques ont été rétropolées en base 2014 des comptes nationaux. Ces séries débutent en 1996.

⁴³ L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee).

⁴⁴ Par exemple : indice des prix à la consommation, indicateur du climat des affaires, demandeurs d'emploi en fin de mois, emploi salarié dans le secteur marchand, importations, exportations, octroi de mer, importations de biens de consommation courante, importations de biens d'équipement, crédits à la consommation des ménages, immatriculations de véhicules neufs (tourisme / utilitaires), consommation d'électricité basse tension, crédits à l'habitat aux ménages, crédits à l'investissement des entreprises, trafic passager aéroportuaire, épargne collectée par les établissements de crédit implantés localement, coût du crédit aux entreprises, personnes physiques en interdiction bancaire, dossiers de surendettement déposés, taux de créances douteuses...

Par ailleurs, pour les quatre DROM historiques, existe un système de comptes économiques rapides, eux aussi annuels, mais élaborés plus rapidement sur la base d'informations moins complètes. Actuellement, les délais de publication des comptes rapides sont de 6 mois environ après la fin de l'année pour La Réunion et de 10 mois après la fin de l'année pour les Antilles-Guyane. Ainsi pour La Réunion, la dernière publication des comptes économiques portant sur l'année 2018 date de juin 2019. Pour les Antilles-Guyane, celles portant sur l'année 2017 datent d'octobre 2018.

Pour Mayotte, des estimations de PIB et des données économiques afférentes sont réalisées pour les besoins d'Eurostat, selon une méthode plus élémentaire que pour les autres DROM. La dernière estimation disponible porte sur l'année 2016. L'objectif est de mettre à jour ces indicateurs tous les ans.

Les comptes définitifs des DROM sont de la responsabilité de l'Insee et publiés sur le site Insee ; les comptes rapides sont une production du projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (Cerom) et sont publiés sur le site du Cerom.

2.25.2 Dans les COM

Les comptes économiques 2017 de la Polynésie française ont été publiés en 2018, ceux de 2016 de la Nouvelle-Calédonie en avril 2018.

Les tableaux de bord mis en ligne récemment sur le site Cerom concernent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Depuis la mise en place du projet Cerom, les partenaires ont entrepris l'estimation d'un Produit intérieur brut (PIB) par habitant pour chacune des collectivités de l'outre-mer français ; des études approfondies sont également proposées.

Les dernières actualisations du PIB par habitant ont été diffusées :

- en 2018, pour Saint-Martin (portant sur l'année 2014) ;
- en 2014, pour Saint-Barthélemy (portant sur l'année 2010) ;
- en 2008, pour Wallis-et-Futuna (portant sur l'année 2005).

L'IEDOM a également calculé en 2018 un PIB pour Saint-Pierre-et-Miquelon (portant sur l'année 2015).